

Le maire de Creil,  
Direction des affaires générales et de la réglementation

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'**Association ATELIER DE PEINTURE ET DES ARTS DE CREIL** à occuper la salle Carpeaux (carpeaux 3) pour la réalisation de leurs activités, en fonction des disponibilités du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'**Association ATELIER DE PEINTURE ET DES ARTS DE CREIL** sis au 6, rue Raymond Molière 60520 PONTARME, représentée par son président, Monsieur René BALAVOINE, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 dans la salle et aux jours et horaires suivants :

<b>Salle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>
Salle carpeaux 3	62 avenue léonard de Vinci 60100 Creil	Tous les mardis	17h00 à 20h00

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini à titre gracieux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO

Creil, le 6 septembre 2023

Date de notification : **3 SEP. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **14 SEP. 2023**